

IICA
A50
253

IICA
BIBLIOTECA VENEZUELA

26 OCT 1999

RECIBIDO

S38

**LE SYSTEME NATIONAL
DE RECHERCHE AGRICOLE
EN HAITI**

Préparé par
**Le Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Naturelles
et du Développement Rural (MARNDR)**

En collaboration avec
**l'Institut Inter-Américain de Coopération
pour l'Agriculture en Haiti (IICA)**

Port-au-Prince, Haiti
1998

11CA
ASO
253

00002450

BV-10532 .

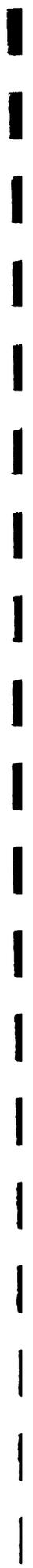
26 OCT 1999

PREFACE

En Octobre 1997, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural de la République d'Haiti a créé une commission formée de professionnels pour reviser la recherche agricole dans le pays et surtout proposer une stratégie pour sa restructuration. Le Ministère de l'Agriculture a ensuite fait appel à l'IICA pour fournir à la commission son assistance technique. En réponse, l'IICA a délégué deux professionnels pour travailler avec la commission formée par le MARNDR.

L'équipe formée par le MARNDR/IICA, après de longues discussions et des consultations, a préparé ce document qui présente les bases conceptuelles et opérationnelles pour un éventuel Système National de Recherche Agricole (SYNARA).

Au nom du MARNDR et de l'IICA, nous saisissons cette occasion pour remercier tous les professionnels qui ont participé à la formulation de ce document et le personnel administratif qui a facilité sa préparation.



1. POTENTIALITE ET PROBLEMES DE L'AGRICULTURE HAITIENNE

L'agriculture a toujours été la base de l'économie haïtienne. D'après l'ICA, l'agriculture a contribué à près de 50% de son Produit Interne Brut (PIB). Le secteur de services est classé en second avec environ 40% du PIB. Cependant pour garder son rôle de chef de file, le secteur agricole doit être transformé par le biais de l'innovation technologique, tenant compte des liens en amont et en aval avec les autres secteurs. Conscient de ce besoin impérieux, le gouvernement haïtien se propose de renforcer la recherche nationale agricole.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) créa en janvier 1983 le Centre de Recherche et de Documentation Agricoles (CRDA). Pour faciliter son évolution, le MARNDR mit le CRDA sous la responsabilité de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH). De 1983 à 1987, le CRDA joua un rôle important dans la génération et le transfert de technologie grâce au support financier de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

Dès la fin de la période sus-mentionnée, les problèmes internes de l'UEH avaient pratiquement paralysé le fonctionnement normal de la FAMV. En conséquence en juillet 1987, le MARNDR prit la gestion du CRDA et finalement en novembre 1987 un décret du gouvernement confirma le CRDA comme un service décentralisé, placé sous la responsabilité de la Direction Générale du Ministère de l'Agriculture (DG).

Durant cette même période, les fonds externes qui finançaient le CRDA avaient été suspendus. Ensuite vinrent l'instabilité politique et les troubles institutionnels qui créèrent beaucoup de problèmes dans les opérations du CRDA et



causèrent en conséquence la diminution de sa contribution à l'innovation technologique dans l'agriculture Haïtienne.

Cette situation politique et financière affectât négativement le support technique des organisations non-gouvernementales (NGOs) liées directement ou indirectement à la génération ou au transfert de technologie pour le développement agricole. De toute façon, les relations institutionnelles qui existaient entre ces ONGs et le CRDA étaient pratiquement marginales et souvent franchement antagoniques.

Après le retour du gouvernement constitutionnel en 1994, le support des organisations internationales financières et techniques qui avaient comme objectif la modernisation de l'agriculture ne fut pas canalisé moyennant un plan national concerté de développement agricole. Dans le cas particulier de la recherche pour le développement et transfert de technologie, le support a été atrophié, instable et non durable. Comme conséquence la productivité agricole a décliné et la dégradation des ressources naturelles s'est accéléré particulièrement en ce qui concerne la biodiversité, l'eau et le sol.

2. RECHERCHE POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE AGRICOLE

La recherche pour le développement agricole durable doit-être priorisée, planifiée, programmée, formulée en termes de projet, implantée, suivie et évaluée et avoir comme référence de base les priorités nationales établies par gouvernement dans sa politique agricole. Cette politique elle-même doit considérer les nouvelles tendances de libéralisation, du commerce et de globalisation du marché, pour augmenter la compétitivité et accroître la rentabilité du secteur agricole en tenant compte des concepts d'équité et de protection des ressources de base pour l'agriculture. Pour atteindre ces objectifs



avec succès, la recherche doit-être organisée et conduite par une approche systémique.

Alors, les différentes structures engagées dans la recherche devront être, par mission, le système central de recherche (SCR) dans lequel tous les partenaires convergent et interviennent pour atteindre un but final. Dans ce cas, le but doit être l'innovation technologique pour assurer le développement agricole durable dans toutes ses dimensions politiques, socio-économiques, techniques et écologiques. Le SCR doit opérer dans un environnement national (ENR) composé de bénéficiaires, clients et actionnaires dans la poursuite d'une agriculture durable.

Ce système élargi formé par le SCR et l'ENR doit à son tour s'insérer dans l'environnement formé par les supporteurs de la recherche agricole au niveau international (EIR).

Schématiquement le MARNDR a conceptualisé le Système National de Recherche Agricole (SYNARA) comme le montre la Figure 1 (Annexe 1). La Commission Sous-Sectorielle (COSS) mise sur pied par le MARNDR pour coordonner les Programmes d'Intensification Durable de l'Agriculture (PIDA) a pu identifier à date des entités clé qui devront composer la structure tri-dimensionnelle du SYNARA comme indiquée par le SCR à l'Annexe 2, ENR à l'Annexe 3 et EIR à l'Annexe 4.

3. OPERATION DU SYNARA

Dans cette proposition il est souhaitable que la COSS devienne un mecanisme institutionnel permanent, attaché à la Direction Générale du MARNDR (DG). Elle aurait pour fonction de coordonner la recherche pour le développement et le



transfert de technologie comme un des filiers de la transformation de l'agriculture haïtienne. Ainsi, le Secrétaire Exécutif de la COSS sera aussi le Secrétaire Exécutif *ex-officio* du SYNARA, en représentation du MARNDR. Comme Secrétariat Exécutif, la COSS devra organiser et superviser la gestion et l'administration du SYNARA.

3.1 Diagnostic des actions courantes de la recherche agricole en Haïti

Pour commencer la COSS enverra un questionnaire aux éventuelles organisations membres du SCR. Les informations requises ne doivent pas dépasser 5 pages et répondront aux points suivants:

- ⇒ Nom officiel, adresse, nature de l'organisation
- ⇒ Aires de travail, divisions et programmes
- ⇒ Apport à la modernisation technologique de l'agriculture
- ⇒ Liste de publications techniques sur l'agriculture haïtienne
- ⇒ Activités courantes et futures en Haïti
- ⇒ Intérêt à joindre le SYNARA et contribuer à son but
- ⇒ Propositions pour contribuer au succès du SYNARA

3.2 Invitation à joindre le SCR

Après le dépouillement des questionnaires, la COSS recrutera comme membres les organisations jugées capables d'apporter une cotisation effective pour la modernisation technologique de l'agriculture haïtienne. Sur cette base, elle établira et tiendra à jour un inventaire des organisations de recherche agricole dans le pays.

3.3 Consultation nationale sur la recherche agricole



3.3.1 Trois mois après la compilation des questionnaires, la COSS devra organiser la consultation nationale sur la recherche agricole (CONARA). Les participants seront des représentants officiels des organisations suivantes:

- Celles identifiées dans le SCR (Annexe 2), si elles ont un programme de recherche.
- Celles identifiées dans l'ENR (Annexe 3) comme requises par le SCR
- Les institutions de l'EIR (annexe 4) qui offrent ou peuvent offrir une assistance technique et financière au SCR pour ses opérations (Annexe 5)

3.3.2 Resultats escomptés du CONARA

La première réunion du CONARA devrait atteindre les objectifs détaillés dans l'Annexe 6. Le plus important concerne les arrangements institutionnels pour planifier le premier Symposium Annuel sur la Recherche Agricole Nationale (SYARAN) et élire les membres du comité de pilotage (CP) du SCR.

3.4 Symposium National Annuel sur la Recherche Agricole

Six mois après la première CONARA et ensuite, chaque année, le CP organisera un SYARAN des membres du SCR. Le CP peut aussi inviter des spécialistes non membres du SCR à participer au symposium en vue de renforcer les capacités scientifiques, techniques et administratives du SCR. En ce sens, le SCR collaborera avec PROCICARIBE, le système caraibéen de science et technologie agricole. L'objectif principal du SYARAN sera d'évaluer les travaux de recherche conduits par le SCR et de préparer un plan annuel de travaux de recherche (PAT) qui comprendra:

- les programmes
- les projets
- les activités
- les coûts
- et les sources de financement du SCR



4. FINANCEMENT

4.1 Sources

Pour réaliser ses activités, le SYNARA dépendra sur des ressources financières provenant:

- ⇒ des organisations membres du SCR
- ⇒ des projets externes gérés par les organisations membres du SYNARA
- ⇒ des dons spéciaux accordés par des bailleurs de fond aux organisations membres du SCR, de façon individuelle ou collective.
- ⇒ des services techniques que les organisations membres du SCR individuellement ou collectivement fourniraient aux tiers moyennant rémunération.
- ⇒ des ventes de documents et d'autre matériel produits par le SCR, de façon individuelle ou collective.

4.2 Budget Annuel

La COSS préparera et fera le suivi du budget annuel du SYNARA. Ce budget sera préparé à partir des informations obtenues des organisations qui participent dans le SYNARA pour la recherche agricole.

5. SUIVI ET EVALUATION

La COSS évaluera la performance de la recherche agricole au sein du SCR. Elle demandera donc à chaque membre du SCR de soumettre un rapport annuel sur la recherche agricole. Ce rapport décrira les activités de recherche, les résultats et les coûts des projets et des programmes réalisés par le SCR au cours de



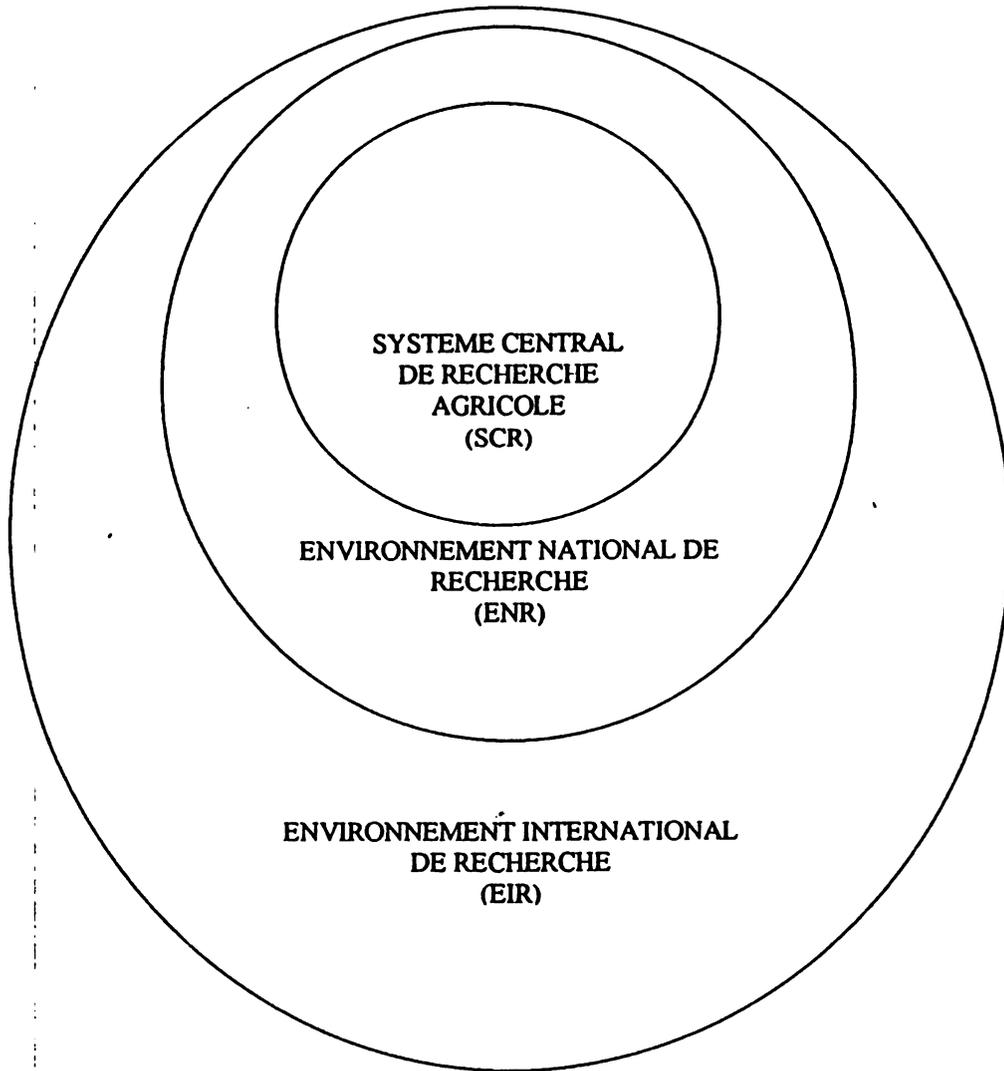
l'année. Il indiquera aussi les programmes, les projets, les activités prévues, les résultats espérés et les coûts pour l'année prochaine. Le rapport devra parvenir à la COSS au plus tard le 1er Aout de chaque année.

Au 1er juillet de chaque année, le coordonnateur de chaque Bureau Agricole Communautaire (BAC) du MARNDR préparera et soumettra au Directeur concerné de la Direction Départementale Agricole (DDA) du MARNDR, un bref rapport de recherche agricole menée dans la Communauté par les membres du SCR durant l'année. Le 15 juillet, chaque directeur de DDA fera une synthèse de ces rapports et présentera un Rapport de Recherche Départementale au Directeur de la Direction Générale (DDG). Au 31 juillet, le Directeur de la DG transmettra à la COSS tous les rapports reçus des neufs départements agricoles du pays.

La COSS compilera tous les rapports et préparera un Rapport National de la Recherche Agricole. Au 15 Août, il soumettra ce rapport au Directeur de la DG pour suivi. Le DG fera parvenir une copie de ce rapport annuel à toutes les entités représentées dans le SYNARA. Ceci fermera un cycle et commencera le nouveau.



ANNEXE 1: REPRESENTATION VISUELLE DU SYNARA





ANNEXE 2: COMPOSITION TEMPORAIRE DU SCR¹

1. **ANDAH** Association Nationale des Agronomes Haitiens
2. **ASSODLO** Association Haitienne pour la Maîtrise des Eaux et des Sols
3. **CRDA** Centre de Recherche et de Documentation Agricoles
4. **FAMV** Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
5. **GRAMIR** Groupe de Recherche et d'Appui au Milieu Rural
6. **GRD** Groupe de Recherche et de Développement
7. **ORE** Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement
8. **SECID** South East Constortium for International Development
9. **UCAR** Université Caraibes
10. **UNIQ** Université Quisqueya
11. **UNDH** Université Notre Dame d'Haiti
12. **SHAISA** Société Haitienne Agro-Industrielle, S.A
13. **CHT** Compagnie Haitienne de Tabac Comme Il Faut
14. **CARDI** Caribbean Agricultural Research and Development Institute

¹ COSS devra reviser la structure des organisations proposées pour devenir membres du SC



ANNEXE 3: COMPOSITION TEMPORAIRE DU ENR¹

1. **MARNDR**

- 1.1 DDA Direction Départemental Agricole
- 1.2 DFPC Direction de Formation et de Perfectionnement des Cadres
- 1.3 DPA Direction de Production Animale
- 1.4 DPV Direction de Production Végétale
- 1.5 DRN Direction de Ressources Naturelles
- 1.6 UPS Unité de Protection Sanitaire
- 1.7 UPSE Unité de Programmation, Suivi et Evaluation

2. **MINISTERES**

- 2.1 MAE Ministère des Affaires Etrangères
- 2.2 MDE Ministère de l'Environnement
- 2.3 MEF Ministère de l'Economie et des Finances
- 2.4 MIC Ministère de l'Industrie et du Commerce
- 2.5 MPCE Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
- 2.6 MEN Ministère de l'Education Nationale

3. **INSTITUTIONS AUTONOMES**

- 3.1 INARA Institut National de la Réforme Agraire
- 3.2 ODVA Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite
- 3.3 ONT Office National du Tourisme
- 3.4 IHSI Institut Haitien de Statistiques et d'Informatique
- 3.5 FAES Fonds d'Assistance Economique et Sociale

4. **ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

- 4.1 CARE Cooperative Action for Relief Everywhere
- 4.2 CARITAS
- 4.3 CEHPAPE Centre Haitien pour la Promotion de l'Agriculture et la Protection de l'Environnement
- 4.4 DCCH Développement Communautaire Chrétien Haitien
- 4.5 FAN Fédération des Amis de la Nature
- 4.6 IDEA Institut Diocésain d'Education des Adultes
- 4.7 PADF Pan American Development Foundation
- 4.8 SOE Service Oecuménique d'Entraide
- 4.9 SC Service Chrétien
- 4.10 WV World Vision
- 4.11 CRS Catholic Relief Service
- 4.12 IRD Integrated Rural Development

¹ COSS devra identifier d'autres organisations susceptibles de se joindre au EN



5. ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE

- 5.1 AGRICORP
- 5.2 AGRI PLOX
- 5.3 AGRI SUPPLY
- 5.4 AGRO TECHNIQUE
- 5.5 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
- 5.6 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'HAITI
- 5.7 DARBOUCO
- 5.8 DOUBLE HARVEST
- 5.9 GEFESA
- 5.10 HELVETAS
- 5.11 MULTIPLES ENTREPRISES
- 5.12 MURAT EXCELLENT
- 5.13 PRINSA
- 5.14 VETERIMED
- 5.15 COMAG
- 5.16 Kay Peyizan
- 5.17 Chambre d'Agriculture
- 5.18 TRANSAGRI
- 5.19 AGIREM
- 5.20 Shell d'Haiti
- 5.21 Fondation SOGEBANK



ANNEXE 4: COMPOSITION TEMPORAIRE DE EI

1. TECHNIQUE¹

- 1.1 AUPELF Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française
- 1.2 IICA Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
- 1.3 CFC Caisse Française de Coopération
- 1.4 Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- 1.5 GTZ Agence Allemande de Coopération en l'Agriculture
- 1.6 MTAC Mission Technique Agricole de Coopération Chinoise

2. FINANCIER²

- 2.1 ACDI Agence Canadienne de Développement International
- 2.2 BID Banque InterAméricaine de Développement
- 2.3 BM Banque Mondiale
- 2.4 CECI Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale
- 2.5 FIDA Fond International pour le Développement de l'Agriculture
- 2.6 IDA International Development Agency for the World Bank
- 2.7 KR2 Agence Japonaise de Coopération
- 2.8 FMI Fonds Monétaire International
- 2.9 USAID United States Agency for International Development
- 2.10 PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
- 2.11 OEA Organisation des Etats Américains
- 2.12 UE Union Européenne

3. AMBASSADES et CONSULATS³

- 3.1 BRESIL
- 3.2 CHILI
- 3.3 CUBA
- 3.4 EGYPTE
- 3.5 ESPAGNE
- 3.6 FRANCE
- 3.7 HOLLANDE
- 3.8 ISRAEL
- 3.9 JAPON
- 3.10 TAIWAN
- 3.11 ALLEMAGNE

¹ Peut aussi fournir une assistance financière

² Peut aussi fournir une assistance technique

³ Peut aussi fournir une assistance technique et financière



- 3.12 ITALIE
- 3.13 ETATS UNIS
- 3.14 SUISSE
- 3.15 CANADA



ANNEXE 5: CONTENU DE L'AGENDA DE LA RECHERCHE NATIONALE AGRICOLE

1. INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- 1.1 Acquisition et application de la connaissance scientifique
- 1.2 Acquisition, adaptation, validation, démonstration et transfert de technologies innovatrices
- 1.3 Génération, validation, démonstration et transfert de technologies innovatrices
- 1.4 Assistance pour l'adoption de technologie valide par les producteurs, les entreprises de transformation et entreprises de commercialisation

2. FORMATION

- 2.1 Formation pratique des clients et bénéficiaires
 - 2.1.1 Petits producteurs et membres d'organisations de base
 - 2.1.2 Membres de la petite industrie
 - 2.1.3 Entreprises agro-industrielles
 - 2.1.4 Intermédiaires
 - 2.1.5 Organisations de commercialisation
- 2.2 Formation technique pour le personnel de la Recherche Agricole et de Transfert de Technologie
 - 2.2.1 Personnel de terrain
 - 2.2.2 Techniciens de laboratoire
 - 2.2.3 Etudiants en stage
- 2.3 Personnel professionnel
 - 2.3.1 Etudiants au niveau du Baccalauréat en Sciences
 - 2.3.2 Etudiants au niveau de la Maîtrise
 - 2.3.3 Etudiants au niveau du Doctorat
- 2.4 Formation pour les gérants
 - 2.4.1 Chefs de projet
 - 2.4.2 Coordinateurs de programmes
 - 2.4.3 Chefs d'unité
 - 2.4.4 Chefs de division
 - 2.4.5 Chefs de département
 - 2.4.6 Directeurs des centres de recherche



ANNEXE 6: RESULTATS ESPERES DE LA CONSULTATION NATIONALE SUR LA RECHERCHE AGRICOLE.

1. Echange d'informations sur les programmes de recherche, les projets et les activités actuelles et futures visant à promouvoir l'innovation technologique dans l'agriculture haïtienne.
2. Harmonisation des concepts , des approches et des mesures pour atteindre les objectifs de l'innovation technologique.
3. Ratification de la proposition du MARNDR pour la mise en place du Système National de Recherche Agricole (SYNARA).
4. Accord sur la priorisation des actions pour la génération et transfert de technologie.
5. Identification de domaines d'action coopérative au sein du SYNARA
6. Accord sur la fréquence de la Consultation Nationale du SYNARA sur la Recherche Agricole (CONARA) en Haïti.
7. Démarches administratives pour
 - 7.1 Préparation et organisation de la tenue du symposium annuel du SYNARA sur la Recherche Agricole Nationale (SYARAN)
 - 7.2 Financement du premier SYARAN
 - 7.3 Financement de la prochaine CONARA
8. Election du comité de pilotage (CP) du SCR qui comprendra 5 à 7 membres élus parmi les représentants des institutions présentes à la CONARA.
9. Nomination du responsable du CP choisi par les membres eux-mêmes
10. Arrangements administratifs et financiers pour préparer et publier le mémoire de la CONARA



